



15/10/21

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT-EN-TERRE**  
**SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021**

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 28 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire en mairie le **jeudi 7 octobre 2021**, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Stéphane COMBEAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

**Présents** : Stéphane COMBEAU – Guy CADORET – Mona GUIOMARD – Jean-Pierre BLANDIN – Adélaïde BIZEUL - Yannick JOLIVET – Nicolas BUFFET - Bénédicte DOUAUD - Solenne TRELOHAN - David MAINCENT - Ludovic BOCQUET - Jean-Luc MIGNON – Tobias HOLTIEGEL - Christine GALISSON - Serge BUCHET

**Absent et pouvoir** : Néant

**Secrétaire** : Madame Solenne TRELOHAN a été désignée secrétaire de séance.

---

**N°2021-10-01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2021**

M. le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2021.

Observation :

-Nicolas BUFFET souhaite savoir si les observations qu'il avait apportées par rapport au Programme de Mise en Valeur du Patrimoine Matériel et Immatériel 2021-2026 ont été prises en compte. Un exemplaire de ce document sera renvoyé aux membres. M. Le Maire rappelle néanmoins qu'il ne s'agit pas d'un document opposable mais d'une prospective.

**Le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2021 est ensuite adopté à l'unanimité.**

---

**N°2021-10-02A – FINANCES : SUBVENTIONS 2021**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal les demandes de subventions 2021, étudiées préalablement par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions 2021** dont les montants et bénéficiaires sont indiqués dans le tableau joint à la présente délibération

---

## SUBVENTIONS 2021

DEMANDEURS	montant demandé	commission Finances	Conseil Municipal
<b>SCOLAIRES</b>			
amicale des parents d'élèves de sylvain PRADEAU	non fixé	location chalet illimint°	
Collège René Guy CADOU (association parents d'élèves et amicale)	non fixé	non à vérifier	
<b>ASSOCIATIONS</b>			
ADMR – Malansac	4,50 € / habitant ( x649 = 2.920,50€)	oui	Conseil Municipal 2.920,50€
F.N.A.T.H	non fixé		
ESPR – Pluherlin	600 €	oui	600,00 €
association prévention routière	non fixé		
AFSEP (association française des sclérosés en plaques)	non fixé		
APF France handicap	100 €	non	100 €
SECOURS CATHOLIQUE	non fixé		
EAU & RIVIÈRES DE Bretagne	non fixé		
BANQUE ALIMENTAIRE	200 €	oui	200 €
RÈVE DE CLOWN	non fixé	180 €	180 €
SPA	210<800€	non	
Association régionale de laryngectomisés (et mutilés de la voix)	non fixé		
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	non fixé		
RESTOS du Cœur Morbihan	non fixé		
Association EFAIT (écoute familiale information toxicomanie)	non fixé		
SOLIDARITÉ PAYSANS	non fixé		
ASSOCIATION MOZAICK (Malansac)	0,20€/Habitant ( x649 = 129,80€)		129,80 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	non fixé		
ECHANGE &PARTAGE DEUIL	300 €		300 €
AFM Téléthon	non fixé		
ASSOCIATION DU CHÂTEAU (Mark Wheeler)	5 000 €		3.500€
EMSS ( prêt de matériel sportif dans les écoles)	0,15€/habitant soit 97,25€		0

<b>SUBVENTIONS DÉJÀ ATTRIBUÉES</b> par décision du conseil municipal	
NOCTURNES LITTÉRAIRES *	2 500 €
CERCLE CUBIK	1 200 €
EPICERIE PLUHERLIN ( a reversé 195,07€ non utilisés)	1200€ - 195,07€
DOUAR Céramique	1 252 €
CHATS LIBRES DES GRÉES	1 320 €
LE POT COMMUN	4 000 €

## **N°2021-10-02B – FINANCES : ILLUMINATIONS 2021 : ORGANISATION – ACHAT DE MATERIEL - TARIFS**

### **Organisation :**

M. le Maire donne la parole à Nicolas BUFFET, Référent Sécurité

Ce dernier rappelle l'obligation pour la Commune de fournir à la Préfecture le dossier « Grands Rassemblements » relatif à l'organisation des illuminations 2021, la réunion est d'ailleurs programmée en préfecture le 15/10/2021 avec l'ensemble des partenaires.

Les écueils à gérer par la Commune sont :

- La gestion des flux des véhicules : à l'initiative de la mairie, une réunion s'est tenue en septembre avec la gendarmerie, les représentants de la Commune de Pluherlin, (ceux de Malansac ont été invités mais absents) et l'ATD, suivie depuis par les réunions de la commission sécurité. En résumé, il est prévu d'inverser le sens de circulation par rapport aux années antérieures pour tenir compte des aménagements de voirie réalisés à Pluherlin et
- Gestion des flux des piétons

Concernant le pass sanitaire, la commission sécurité a retenu l'hypothèse de sa non application pour les visiteurs.

Par ailleurs, la commission a considéré la nécessité de recruter pour assurer cette gestion de flux, en priorisant comme public les jeunes et étudiants de Rochefort-en-Terre et de Pluherlin à défaut, la Commune fera appel à Néo56 et Pôle Emploi.

Enfin, une consultation est en cours pour le Dispositif des Premiers Secours dont l'équipe d'intervention sera basée dans la salle d'exposition.

M. le Maire soumet aux membres l'autorisation de signer le devis DPS et les contrats à durée déterminée pour les agents qui seront recrutés (une dizaine).

### **Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité**

### **Achat de matériel :**

M. le Maire donne la parole à Guy CADORET : ce dernier informe les membres que l'inventaire du matériel d'illuminations a démontré la nécessité de renouveler partiellement le matériel mais bon nombre de guirlandes existantes sont encore utilisables, dont les rideaux dont l'usage sera détourné en les mettant sur le giratoire, à la chapelle, dans les venelles et non plus aux fenêtres et portes des immeubles. La volonté de la Commune est d'illuminer les ruelles et venelles dont le secteur de l'église afin de déplacer les flux de visiteurs qui se concentre généralement dans la rue principale.

Le devis de BLACHERE Illumination prévoit les plafonds de lumière et des stalactites, à led blanc dans le centre et led blanc chaud dans le Vieux Bourg, pour un montant de 10.741,36 € TTC

M. le Maire soumet aux membres l'autorisation de signer ce devis, étant précisé pr ailleurs que la pose des illuminations va débuter dès mi-octobre.

### **Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité.**

**Tarifs :** la commission des finances a proposé de rompre avec le tarif unique pratiqué depuis près de 10 ans et de mettre en place des tarifs différenciés selon les activités commerciales exercées, autrement dit selon celles susceptibles de bénéficier le plus des retombées économiques des illuminations. Cette participation financière demandée aux professionnels l'est pour couvrir en partie les charges induites par cette manifestation c'est-à-dire :

- Temps passé par les agents municipaux pour l'installation des illuminations
- Achat de matériel
- Charges d'accueil (sécurité, etc)

La volonté communale est donc de mutualiser le coût financier de l'opération en proposant trois forfaits d'installation :

- Forfait pour les artisans d'art inscrits dans le parcours « le fil rouge » : 150 €
- Forfait commerçants : 300 €
- Forfait restaurateurs : 450 €
- Exonération de la rue Porte Cadre compte tenu des travaux actuels de l'EHPAD

La Commune ne peut pas obliger les commerçants et artisans à le payer mais compte faire appel au sens commun de mutualisation du coût et de solidarité. Le but de la Commune est bel et bien que ce soit illuminé de façon esthétique, en mutualisant le coût.

**Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité.**

### **N°2021-10-02C – FINANCES : FONDS DE CONCOURS 2021 DE QUESTEMBERT COMMUNAUTE**

M. le Maire informe les membres que par délibération 2021 05 n°11, Questembert Communauté a voté l'attribution d'un fonds de concours ADS 2021 aux communes membres ; celui attribué à Rochefort-en-Terre s'élève à 4.528 €.

Cependant, la Commune doit préalablement préciser l'affectation de ce fonds de concours, étant entendu que ce dernier doit être égal ou inférieur au financement communal pour le projet présenté.

M. le Maire propose de l'affecter au programme de fleurissement 2021

Dépenses		Recettes	
Plants	10 000 €	Fonds de concours QC 2021	4 528 €
Personnel	28 000 €	Autofinancement	33 472 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 000</b>		<b>38 000 €</b>

**Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité**

### **N°2021-10-02D – FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°03/2021**

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°03/2021 sur le budget Commune :

#### **Chapitre 041 Opérations patrimoniales**

Recettes :

- Article 2031-142 Frais d'études : 500 €
- Article 2033-142 Frais d'insertion : 700 €
- Article 2033-182 « » : 300 €

Dépenses :

- Article 2313-182 « » : 300 €
- Article 2315-142 Install. Matériels & outill. techniques : 1.200 €

#### **Chapitres 21 et 23**

- Article 2188-138 Autres immo corporelles : 50.000 €
- Article 2313-153 Immobilisations en cours : - 50.000 €

**Chapitres 014, 73 et 65**

- Article 7398 (chapitre 014) Reversements : 4.334 €
- Article 6574 Subventions de fonctionnement : 4.000 €
- Article 73224 Fonds départemental : 8.334 €.

---

**N°2021-10-02E – FINANCES : ADMISSIONS EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES**

M. le Maire informe les membres des admissions en non valeur proposées par le Trésorier de Questembert :

- Titre n°564/2019 d'un montant de 28.57 €-Objet : cantine garderie 09/2019
- Titre n°454/2020 d'un montant de 6 €-Objet : terreau 2020
- Titre n°46/2020 d'un montant de 9.20 €-Objet : cantine garderie 12/2019
- Titre 121/2021 d'un montant de 10.12 €-Objet : garderie 2019/2020

Sur la proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non valeur les titres de recettes suivants :**

- **Titre n°564/2019 d'un montant de 28.57 €**
- **Titre n°454/2020 d'un montant de 6 €**
- **Titre n°46/2020 d'un montant de 9.20 €**
- **Titre 121/2021 d'un montant de 10.12 €.**

---

**N°2021-10-03 - SECURISATION DES ENTREES DE BOURG ET CONNEXIONS DOUCES : consultation pour maîtrise d'œuvre : résultats et décision**

Conformément à la délibération du 08/07/2021, une consultation a été faite le 11/08/2021 avec réponse demandée pour le 30/09/2021 concernant la maîtrise d'œuvre liée à la sécurisation des entrées de bourg et connexions douces. Trente dossiers ont été retirés, huit réponses ont été déposées sur la plateforme. Pour mémoire, la première consultation se fait sur dossier, la seconde, sur audition des bureaux choisis.

En présence du CAUE, assistant à maîtrise d'ouvrage, la commission des travaux s'est réunie le 04/10/2021 pour étudier les offres mais un problème technique rencontré sur la plateforme a permis de télécharger les candidatures mais pas les offres. Le CAUE a proposé de privilégier les VRD et le côté paysager et le volet information en amont de la population puisque le projet concerne toutes les entrées de bourg. Dès lors que les offres auront pu être récupérées, une audition de trois ou quatre bureaux d'études sera organisée, à la suite de laquelle le bureau sera retenu.

M. le Maire précise que cette consultation permettra d'avoir une vision d'ensemble du coût financier de l'opération mais les travaux seront phasés, ils s'étaleront sur plusieurs années pour des raisons financières. Ils pourront probablement débuter en 2022 mais au préalable, les demandes de subvention devront être déposées, selon un planning fixé par certains co-financeurs.

**M. le Maire demande l'autorisation de signer le marché qui aura été le mieux classé à la suite de l'audition et de l'analyse des offres par le CAUE et retenu par la commission des travaux.** Pour mémoire, les critères d'attribution sont doubles : valeur technique et prix des prestations.

**Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité.**

---

**N°2021-10-04 - TRAVAUX DE RESTAURATION DES MURS DE SOUTÈNEMENT : résultat de la consultation et décision**

M. le Maire donne la parole à Guy CADORET, Adjoint délégué aux travaux.

Conformément à la délibération du 08/07/2021, une consultation a été faite le 9/08/2021 avec réponse demandée pour le 30/09/2021 pour les travaux de réhabilitation de murs de soutènement.

Résultats : cinq offres ont été remises, étudiées par la commission des travaux le 01/10/2021. L'une d'entre elles a été jugée anormalement basse donc rejetée (d'autant que l'entreprise n'a pas réalisé de visite sur site). Les offres présélectionnées sont celles des entreprises Colas et Joubrel mais la commission des travaux se réunira de nouveau pour étudier scrupuleusement les deux offres et arrêter son choix.

Il rappelle par ailleurs la nécessité d'engager les travaux au plus vite, compte-tenu de l'affaissement des voies concernées : ils débiteront très probablement par les murs chemin des Venelles, puis celui de la rue de la Grêle et enfin, celui du cimetière.

**M. le Maire demande l'autorisation de signer le marché qui aura été retenu par la commission des travaux et toute pièce s'y rapportant.**

**Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité.**

---

**N°2021-10-05 - PROJET D'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Par courrier du 13/09/2021, le Président du Conseil Départemental a informé les collectivités qu'il allait proposer aux élus départementaux un nouveau dispositif d'aide financière destiné aux communes : *« venant compléter les dispositifs actuels..., il prendra la forme, pour des investissements en matière de voirie (en ou hors agglomération), d'aménagement et de mobilier urbain, d'une aide d'un montant forfaitaire de 50 000 € par commune dans la limite du plafond légal de 80% d'aide publique...il est nécessaire que les dossiers soient déposés le plus rapidement possible, en tout état de cause avant le 1<sup>er</sup> novembre, délai de rigueur»*

Compte tenu de l'état et de l'insuffisance de mobilier urbain actuellement, mais compte tenu également du programme de sécurisation des entres de bourg, **M. le Maire propose de solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de mobilier urbain (bacs orangerie ou autre, bancs, racs à vélo...).**

**Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité.**

---

**N°2021-10-06 – ETUDE DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT : projet de convention de groupement de commande avec le SIAEP de Questembert**

Par délibération du 25/02/2021, le Conseil Municipal avait décidé d'engager l'étude diagnostique du réseau d'assainissement collectif.

Aussi, dans le cadre de la convention d'appui technique signée avec le Département pour la période 2021-2023, la Commune a sollicité et obtenu l'assistance du SATESE.

Par ailleurs, compte tenu du raccordement de la Commune de Pluherlin à la station d'épuration de Rochefort, il paraît logique que l'étude diagnostique porte également sur le réseau d'assainissement de Pluherlin. La Commune de Pluherlin a confié sa compétence assainissement au SIAEP de Questembert, lequel est favorable à cette étude diagnostique concomitante.

C'est donc l'objet du groupement de commande entre le SIAEP et la Commune de Rochefort pour une Assistance à Maitrise d'Ouvrage relative à l'étude diagnostique du réseau d'assainissement collectif sur les communes de Rochefort-en-Terre et de Pluherlin.

15/10/21

La station d'épuration étant sur Rochefort, le coordonnateur du groupement serait la mairie de Rochefort-en-Terre.

Enfin, l'étude diagnostique peut être subventionnée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et par le Conseil Départemental.

**Décision du Conseil Municipal :**

- ❖ sur le groupement de commandes et l'autorisation à M. le Maire de signer la convention : accord à l'unanimité
- ❖ sur les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental : accord à l'unanimité.

---

**N°2021-10-07A – TRAVAUX DIVERS - EGLISE : FOURNITURE ET POSE DE BLOCS DE SECURITE**

M. le Maire donne la parole à l'Adjoint délégué aux Travaux, Guy CADORET.

Ce dernier informe les membres que depuis 2017, la commission de sécurité demande la mise en place d'un éclairage de sécurité dans l'église : sur l'entrée principale et sur l'issue est (côté jardin). Après avoir consulté des électriciens, l'un a fourni un devis : SARL DAUPHAS de Malansac pour un montant de 7.591,20 € TTC (qui comprend 4 blocs).

NB : Les blocs de sécurité sur batterie n'existent pas.

**Mr le Maire demande l'autorisation de signer ce devis.**

**Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité.**

---

**N°2021-10-07B – TRAVAUX DIVERS - ECOLE PUBLIQUE/INSTALLATION DE BRISE- SOLEIL/NOUVEAU DEVIS**

M. le Maire donne la parole à l'Adjoint délégué aux Travaux, Guy CADORET.

Ce dernier rappelle aux membres qu'un devis (n°D21-265 du 05/05/2021) d'un montant de 11.157 € HT avait été signé le 25/06/202 avec l'entreprise BURBAN de Malansac, conformément à la délibération n°2021-06-04D du 17/06/2021, pour l'installation de brise-soleil dans la partie neuve de l'école publique : au rez-de-chaussée : deux consoles « brise soleil » et à l'étage : huit ensembles brise soleil à lames douglas horizontales orientables manuellement.

Ce devis ne comprenait pas les frais de nacelle.

Un nouveau devis (n°D21-381) d'un montant de 12.132 € HT a été remis pour la même prestation en raison de hausse du prix du bois.

L'Installation est prévue pendant les vacances de Noël a priori.

**Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à signer le devis n°D21.381 d'un montant de 12.132 € HT soit 14.558,60 € TTC avec l'entreprise BURBAN de Malansac.**

---

**N°2021-10-07C – TRAVAUX DIVERS - REFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT SIS 9 PLACE DES HALLES : devis – demande de subventions**

M. le Maire donne la parole à l'Adjoint délégué aux Travaux, Guy CADORET.

Ce dernier informe les membres sur l'état de la toiture du bâtiment communal sis 9 place des Halles qui nécessiterait des travaux de réfection sur la façade arrière.

Question est posée quant à l'état de la charpente ainsi que sur l'isolation.



Dans un premier temps, M. le Maire propose de solliciter des subventions auprès de la Région et du Département et éventuellement de faire une consultation.

**Décision du Conseil Municipal : accord à 14 voix pour et 1 abstention.**

---

**N°2021-10-08 – ACCESSIBILITE : CHARTE- PROJET D'EQUIPEMENT & TRAVAUX / DEMANDE DE SUBVENTION**

**Rappel :** Yann JONDOT, Ambassadeur de l'accessibilité, s'est déplacé à Rochefort le 8 septembre dernier. Il a ainsi proposé des solutions simples pour rendre accessible les bâtiments publics et le déplacement dans les rues.

Il a en outre proposé la signature de la charte d'accessibilité et les conséquences.

**Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à signer la charte d'accessibilité.**

Par ailleurs, le 8 octobre prochain, M. Jondot se déplacera de nouveau à Rochefort-en-Terre pour mettre à disposition des Personnes à Mobilité Réduite deux fauteuils électriques, un scooter électrique et un fauteuil manuel, matériel dont une partie pourra être mise à disposition de l'office de tourisme, pour l'accueil des visiteurs.

**Décision :** informer le public et assurer le matériel

**Point sur l'accessibilité :** le diagnostic des ERP et IOP (cimetière) a été réalisé en 2016 mais l'agenda d'accessibilité (Ad'Ap) n'a jamais été réalisé, exposant la Commune à des sanctions financières. Etant désormais hors délais pour réaliser cet Ad'Ap, la mairie a sollicité la préfecture sur la possibilité de réalisation d'un protocole définissant les travaux d'accessibilité à réaliser et l'échéancier. Contact a également été pris pour une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour lister et définir les travaux. Les membres du Conseil Municipal seront tenus informés.

---

**N°2021-10-09 – QUESTEMBERT COMMUNAUTE : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE-PATA-CURAGE DE FOSSES-SIGNALÉTIQUE**

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du code de la Commande Publique pour la passation d'un accord-cadre à bons de commandes,

Vu l'article R. 2123-1, 1° du code de la Commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Objet : Adhésion à un groupement de commandes achats groupés en matière de voirie – projet de convention constitutive du groupement de commandes entre les communes membres et Questembert Communauté–  
marchés de travaux d'entretien de voirie, de fourniture de panneaux de police et de point à temps automatique.**

**Exposé des motifs :**

Suite à la délibération du Bureau communautaire du 16 septembre 2021 (2021 09B n°01) validant la reconduction de groupements de commandes en matière de voirie entre les communes membres et Questembert Communauté,

Il est proposé la passation d'une nouvelle convention de groupement de commandes pour 2022 pour trois types de marchés, d'une durée de 3 ans (il est précisé que les marchés resteraient renouvelables annuellement), soit :

- un marché de travaux pour l'entretien des voiries communales et communautaires,
- un marché de fourniture de panneaux de signalisation,

15/10/21

- un marché de travaux pour le curage de fossés.

La durée de la convention de groupement de commandes est basée sur la même durée que les marchés (2022 à 2025).

Comme convenu, un état des lieux a été établi auprès des communes afin de définir les besoins (selon estimatif budgétaire des communes sur 3 ans).

Le coordonnateur reste la Communauté de Communes (Questembert Communauté).

Les membres fondateurs du groupement de commandes devront être nommés en préambule de la convention. Ils acceptent l'adhésion au groupement de toute autre commune membre de Questembert Communauté, après délibération de la commune concernée.

Préalablement à toute nouvelle adhésion, le bureau communautaire devra émettre un avis (respect des seuils au regard de l'analyse des besoins).

Une fois membre du groupement, la commune accepte également l'entrée dans le groupement d'une autre commune membre de la Communauté.

Les missions du coordonnateur, dans le respect des règles de la Commande Publique, seront pour l'ensemble des opérations :

\* le lancement, le suivi de la consultation et l'analyse des offres (associé avec les membres du groupement et commission ad hoc le cas échéant)

\* la signature des marchés, de notification au nom de tous les membres de la convention

\* **par ailleurs, l'exécution des marchés reste du ressort de chaque commune** (clauses techniques et financières des marchés : gestion des bons de commandes, factures, des avenants...)

- **La CAO-Commission MAPA ad hoc de groupement** sera celle de la Communauté de Communes, coordonnateur du groupement. Des membres pourront se joindre à cette commission pour leur compétence particulière (exemple adjoint élu aux travaux au sein des communes, technicien CC ...)

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour la passation :

*\*D'un marché de travaux d'entretien de voirie,*

*\*D'un marché de fourniture de panneaux de police,*

*\*D'un marché de point à temps automatique (PATA)*

- d'autoriser l'adhésion de la Commune de ROCHEFORT-EN-TERRE au groupement de commandes ayant pour objet la passation des marchés cités ci-dessus, marchés « accords-cadres » (à bons de commandes) pour achats groupés et travaux, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

- d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement.

---

## **N°2021-10-10 – AFFAIRES SOCIALES**

M. le Maire donne la parole à David MAINCENT, membre du Comité des Affaires Sociales.

### **1) Demande d'aide financière**

David MAINCENT soumet une **demande d'aide financière au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** (suivant la convention passée entre la Commune et le Département), pour les impayés d'eau et d'énergie.

Les aides sont accordées selon les ressources du demandeur et plafonnées selon la composition du foyer : 350 € pour une personne seule et 450 € pour 2 personnes et plus, pour l'année.

➤ La demande porte sur des impayés d'eau d'un montant de 131,51 €

Le comité des affaires sociales a décidé d'accorder une aide de 118 €, correspondant à 90% de la dette.

**Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour une aide financière de la Commune de 118 €. Les nom et coordonnées du bénéficiaire sont précisés en annexe 1 de la présente délibération.**

## **2) Repas des Aînés 2021 :**

Si les conditions sanitaires le permettent, le comité des affaires sociales propose de renouveler l'organisation d'un repas à destination des personnes de 65 ans et plus (72 personnes seules & 48 couples en 2021 - extrait de la liste électorale). Il s'agit dans cette démarche de privilégier le lien social, d'où la proposition de repas avant celle des bons d'achat comme l'année passée.

Contact a été pris auprès du restaurant du Moulin Neuf soit pour fournir le repas soit, si le nombre de participants le permet, d'organiser le repas dans le restaurant. Le restaurant est disponible les 27 et 28/11/2021 et propose un menu à 23,50 €, dans une salle suffisamment grande pour accueillir les personnes dans les conditions sanitaires actuelles. Privilégier le lien social, d'où la proposition de repas avant celle des bons d'achat.

**Décision du Conseil Municipal : 11 voix pour l'organisation du repas annuel, dans les conditions détaillées ci-dessus, 3 voix contre et 1 abstention.**

---

## **N°2021-10-11 – PERSONNEL : AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE**

Un contrat de groupe pour la prévoyance collective « maintien de salaire » des agents a été signé en 2003 avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). Les cotisations sont payées par les agents qui souhaitent bénéficier de cette prévoyance.

Comme en 2020, la MNT a soumis un avenant au contrat pour augmentation du taux : 1,54% (au lieu de 1,40% actuellement) à compter du 1<sup>er</sup>/01/2022, augmentation justifiée par la hausse du nombre et de la durée des arrêts de travail

Mr le Maire sollicite l'autorisation de signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant avec la MNT, avenant au contrat de prévoyance collective « MNT Maintien de salaire » relatif à l'augmentation du taux de cotisation à compter du 01/01/2022.**

---

## **N°2021-10-11bis – SITES D'EXCEPTION**

Au préalable, la question n'ayant pas été inscrite à l'ordre du jour, M. le Maire demande aux membres s'ils acceptent qu'elle soit débattue ce jour : accord à l'unanimité

M. le Maire informe les membres que les communes de Locronan et Rochefort-en-Terre ont été retenues pour un accompagnement de la Région Bretagne au titre de son dispositif « Sites d'exception naturels et culturels » pour la sélection des projets 2021.

Cette aide régionale –d'une durée de 3 ans- s'inscrit dans une démarche de développement touristique et d'amélioration des infrastructures et des services dédiés à l'accueil des visiteurs à chaque étape de son parcours : transport, hébergement, restauration, activités, etc.

La stratégie touristique régionale propose la définition suivante : « *les sites d'exception sont les sites emblématiques qui font briller et rayonner la Bretagne à l'international. Ces sites, utilisés dans la communication comme marqueurs de notre identité et comme vecteurs d'attractivité doivent être exemplaires en termes de structuration touristique et d'accueil pour assurer une expérience client à hauteur de la promesse qu'ils laissent entrevoir dans l'imaginaire collectif* ».

**Méthode de travail :**

- 1<sup>ère</sup> phase : un diagnostic (notoriété, communication, commercialisation/organisation spatiale, transports mobilités/activités/hébergement/restauration...)
- 2<sup>ème</sup> phase : définition des valeurs du site et réflexion sur le positionnement touristique
- 3<sup>ème</sup> phase : recensement des cibles prioritaires
- 4<sup>ème</sup> phase : déclinaison des enjeux et axes stratégiques en lien avec la stratégie intégrée à la Destination touristique concernée
- 5<sup>ème</sup> phase : Elaboration d'un plan d'actions triennal

Ce dispositif entraîne des subventions de la Région pour les actions qui seront retenues, tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'étude comprendra une tranche ferme et une tranche optionnelle pour chacune des deux communes.

La tranche ferme comprend 3 phases :

- Phase 1 : diagnostic
- Phase 2 : positionnement et concept de développement/scenarri d'aménagements
- Phase 3 : plan d'actions opérationnel

La réunion de lancement de l'étude est programmée le 18/10/2021 à 14h30, à laquelle les membres du Conseil Municipal sont invités.

C'est l'association des Petites Cités de Caractère qui contractualise avec le bureau d'étude chargé de l'étude (après consultation) et qui sollicite une participation financière des deux communes aux frais de cette étude. La participation communale est de 5.000 €

**M. Le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention de financement correspondante : 5.000 €**

**Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité**

---

**N°2021-10-12 – ARTICLE L.2122-23 DU CGCT : DEVIS SIGNES DEPUIS LE 08/07/2021**

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, M. le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal les devis qu'il a signés en vertu des délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT :

- BOUDOU SOUDURES – Caden pour la restauration du portail et du portillon du cimetière, pour un montant de 3.720,36 € TTC
  - BOUDOU SOUDURES – Caden pour fourniture et pose d'une écluse du lavoir, pour un montant de 2.721 € TTC
  - BURO56 – Vannes pour le remplacement du photocopieur de la mairie pour un montant de 4.999 € TTC.
- 

**N°2021-10-13 – QUESTIONS DIVERSES**

**Motion « algues vertes »**

M. le Maire a transmis préalablement aux membres le courriel de M. le Maire de Binic-Etables sur Mer relatif à l'adoption de la motion « algues vertes » par délibération n°01-06-2021-CM du Conseil Municipal de Binic-Etables ; il demande l'avis des membres quant au soutien de cette motion.

**Décision du Conseil Municipal :** soutien à l'unanimité de la motion « algues vertes » de la Commune de Binic-Etables sur Mer annexée à la présente délibération.

15/10/21

**Divers :**

-Bâtiment sis 14 rue Notre Dame de la Tronchaye : interrogation sur le changement d'une fenêtre : pourquoi une seule et non pas toutes puisque le bâtiment comporte aussi des logements, occupés. En réalité, ce remplacement d'huissierie fait suite à une dégradation.

-Lors de la prochaine réunion du comité Cadre de Vie, le 12/10/2021, intervention de l'association EVEIL, en vue de la rencontre prochaine entre ladite association et les jeunes de la commune.

- Mme Adélaïde Bizeul informe les membres qu'elle a démissionné du poste d'Adjointe.

---

La séance est levée à 22 h 40